Image not found or type unknown

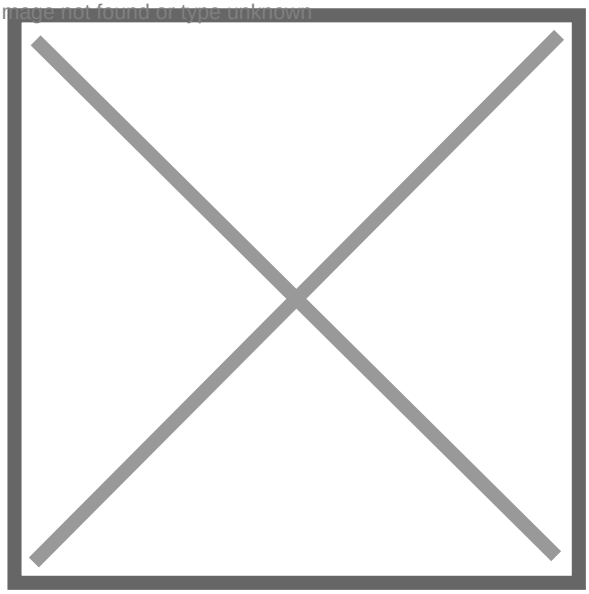

Garde à vue d'un majeur et ses droits

Par **kaddouria**, le **21/01/2008** à **20:40**

bonsoir,

mon frére a 18 ans depuis 1 mois le commisariat nous a appelé aujourd'hui vers 16h30 pour nous informer qu'il est en garde à vue on ne sait rien si ce n'est qu'il y'a un jeune homme qui a porter plainte car il l'aurait agresser on ne sait pas quoi faire? il y a eu des poubelles brulés dans le gymnase de l'ecole on est déboussoler car c'est encore un gamin pour eux c'est un majeur mais c'est encore un gamin.on ne sait pas si on doit faire intervenir un avocat.que lui reproche t on au juste?ont ils le droit de le garder à vue juste pour une agression

Par **Jurigaby**, le **22/01/2008** à **13:58**

Bonjour.

oui, votre fils peut être mis en garde à vue pour une agréssion.

Qui dit garde à vue ne dit pas forcément porsuite, autrement dit, en l'état actuel des choses, il ne faut pas vous faire trop de soucis.

vous pouvez faire venir un avocat mais j'imagine que le temps qu'il arrive, la garde à vue sera déjà terminée.

Le mieux est d'attendre qu'il sorte afin que vous voyez avec lui et les policiers ce qui va se passer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés